

Image not found or type unknown



Conventions civiles pénales entre la france et le brésil

Par **HULIN**, le **22/02/2009** à **14:02**

Madame, Monsieur,
Suite à un différent entre la personne de nationalité Brésilienne, avec qui j'ai vécu plusieurs années;
Nous avons acqui un bien immobilier, J'ai assumé 98% du prêt.
Nous avons décidé quelques années après l'acquisition de vendre le bien pour aller vivre au Brésil;
Cette personne est partie au Brésil avant moi, devant régler différents affaires administratives;
J'ai vendu et effectué un virement bancaire de la presque totalité de la somme à mon amie au Brésil;
J'apprends son souhait de séparation;
Comment puis-je récupérer cette somme! Puis-je entamer une procédure judiciaire ici en France!
Merci de votre réponse
Cordialement
Carole